Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_67-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-67

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-67

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_67-DE

OBJET :Projet d'acquisition de la parcelle B 626 pour l'installation d'un pumptrack.

Dans le cadre de la volonté de la commune de développer les équipements sportifs et de loisirs accessibles à la population, la municipalité souhaite réaliser un **pumptrack**, équipement destiné notamment à la pratique du vélo, du VTT, de la trottinette, du skateboard et d'autres activités de glisse.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Maire propose à l'assemblée, l'acquisition de la parcelle **B626, B 625 et B 166**au prix de **10 000 euros**. Il est précisé que les frais afférents à cette acquisition seront répartis à parts égales entre le vendeur et la commune, chacun prenant en charge **50 % desdits frais**.

Localisation de la parcelle : Le FAO
Références cadastrales : Zone UL –une partie de la parcelle B 626
Références cadastrales : Zone N – le reste de la parcelle B 626, B 625 et B 166
Superficie. :44721m²

Informations complémentaires PLU :

- 41017m² en N (zone naturelle et forestière)
- **3704m² en UL** (zone consacrée aux activités de sports de loisirs et aux campings autorisés)

Cette acquisition permettrait à la commune de disposer d'un terrain adapté à la réalisation du futur pumptrack, sous réserve des études, autorisations administratives et conditions techniques nécessaires à la réalisation du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée UL –B 626, située au FAO, au prix de 10 000 €(dix mille euros) ;
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- autorise Monsieur le Maireà signer l'ensemble des documents et acte notarié nécessaires à la réalisation de la vente ;
- précise que cette acquisition a pour objectif de permettre la réalisation d'un pumptrack et d'un espace sportif et de loisirs sur une partie de la parcelle B 626.

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE